

# REUNION DU SIAEP ASNIERES-CHAMOUX

## DU 24 JUIN 2016

### **Présents :**

Titulaires : Mmes : Josiane BOUTIN / Régine DUBOIS  
MM. Guy DELNESTE / Jean Jacques DURAND / François ROUX  
Suppléant : M. Bernard GAREAU

### **Absents excusés :**

Titulaires : MM. Laurent BALMANA / Roger HUARD / Michèle HUET

**Secrétaire de séance :** Guy DELNESTE

**Début de la séance :** 17H 00

### **1) APPROBATION DU CR DE LA REUNION DU 05/04/16 :**

Le compte rendu est approuvé.

### **2) REVISION DES STATUTS ET CONSTITUTION DU BUREAU :**

Le projet de statut élaboré en comité restreint le 25 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

La composition du bureau est précisé ci -après :

Président : Mme DUBOIS

Vice-Président : Mme BOUTIN

Secrétaire : Mme. HUET

Autres membres : M. ROUX

### **3) CONVENTION FONTAINIER:**

Le projet de convention entre le SIAEP et la commune d'Asnières-sous-bois précisant les conditions d'indemnisation du temps passé par l'employé communal d'Asnières-sous-bois pour le compte du SIAEP pour les taches de fontainier est lu et commenté en séance.

Le texte est adopté en séance à l'unanimité. La période d'indemnisation concernée démarre au 01 Janvier 2016.

### **4) RETARD DE PAIEMENT:**

Comme demandé à la dernière réunion un état par redevable est remis aux membres. Un certain nombre de régularisations doivent être effectuées : une admission en non- valeur à la demande de la trésorerie, des annulations et refacturations au nom de la bonne personne, des vérifications et confirmations d'adresse d'envoi des factures, mais le montant global reste cependant élevé : près de 10 000 €.

### **5) PROJET DE FUSION DE SYNDICAT DES EAUX:**

Il est fait état d'un arrêté préfectoral de projet de périmètre reçu et prévoyant la fusion au 01 Janvier 2017 de différents syndicats d'alimentation en eau potable qui sont :

La Fédération des eaux de Puisaye Forterre

Le SIAEP de la région de TOUCY

Le SIAEP de la région de FORTERRE

Le SIEAP de la région de BLENEAU  
Le SIAEP de la région de TREIGNY  
Le SIAEP de la CHEUILLE  
Le SIAEP de la région de CHARNY  
Le SIAEP de la Région de MAILLY LA VILLE  
Le SIAEP d'ASNIERES-CHAMOUX  
Le SIAEP de COULANGES SUR YONNE

Il convient de se prononcer dans un délai de 75 jours à compter de la notification.

Au préalable à un vote sur le sujet, les membres souhaitent avoir de plus amples informations sur cette nouvelle structure et notamment son fonctionnement. Il est demandé à la Présidente de se rapprocher de Mr CHATON de la fédération des eaux Puisaye-Forterre pour avoir des précisions sur ce projet.

**6) : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:**

Il est mentionné deux factures reçus d'un prestataire pour le remplacement d'un compteur et le déplacement d'une conduite dans le hameau d'AVRIGNY dans une même propriété. Un complément d'information est nécessaire pour savoir si la totalité des frais est à la charge du SIAEP.

*LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 30*